



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



du Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes des Îles Marquises (CODIM)

DÉLIBÉRATION N° 37 - 2024 du 17 juillet 2024

**Autorisant le président à signer le marché d'appel d'offres relatif aux missions d'assistance à l'animation d'un réseau d'ambassadeurs UNESCO sur les îles Marquises avec Marquises Consulting.**

Le 17/07/2024, le conseil communautaire de la communauté de communes des Îles Marquises, convoqué le 09/07/2024 conformément à l'article L.5211-11-1 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en visioconférence à 13:30, sous la présidence de M. Benoît KAUTAI.

Le secrétaire de séance nommé est: Ranka AUNOA

Le secrétaire de séance auxiliaire nommé est: non déterminé.

**Délégués communautaires présents avec voix délibérative (12/15 élus en exercice):**

Benoît KAUTAI, Joëlle FREBAULT, Joseph KAIHA, Nestor OHU, Félix BARSINAS, Laïza DEANE, Ornella KAYSER, Wildorf TATA, Sylvie HAPIPI, Athanase PAHUTOTI, Ranka AUNOA

Absent(s) (2): Jean-Yves SCALLAMERA, Mirella TIMAU

Procuration(s) (1): Henri TUIEINUI à Glenda KAIHA

→ Les délégués communautaires présents et représentés (12/15), formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**Exposé des motifs :**

La Communauté de Communes des îles Marquises bénéficie d'une subvention du fonds vert pour mettre en œuvre des actions préfigurant la gestion du futur bien classé UNESCO.

A cet effet, la CODIM a ouvert un appel d'offres relatif aux missions d'assistance à l'animation d'un réseau d'ambassadeurs UNESCO sur les îles Marquises, paru au journal officiel de la Polynésie française du 5 avril 2024 sous le numéro 13453. Le marché, d'une durée maximale de 2 ans, concerne les six îles habitées de l'archipel et suit une procédure d'appel d'offres ouvert.

La commission d'appel d'offre, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable à l'attribution du marché au candidat Marquises Consulting - TEIKIKAINE Tahiaee Berthe. Le prestataire d'un gestionnaire pour animer un réseau d'ambassadeurs UNESCO sur les îles Marquises, dans le cadre de la préfiguration de la gestion du futur bien classé "Te Henua Enata - Les îles Marquises".

Le montant du marché s'élève à 11 127 000 F CFP pour une année reconductible de manière tacite une fois, soit un montant total de 22 254 000 F CFP. Il est financé par le budget principal du service du patrimoine et subventionné par le Fonds vert.

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
  - Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT);
  - Vu** l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
  - Vu** la délibération n°02-2022 du 7 janvier 2022 désignant les salles équipées du système de téléconférence pour l'organisation des séances de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence ou audioconférence ;
  - Vu** la loi du Pays n°2017-14 du 13 juillet 2017 modifiée, portant code polynésien des marchés publics;
  - Vu** l'annonce n° 13453 paru au journal officiel de la Polynésie française du 5 avril 2024 relative à l'appel d'offre pour des missions d'assistance à l'animation d'un réseau d'ambassadeurs UNESCO sur les îles Marquises ;
  - Vu** le rapport de la commission d'appel d'offre réunie le 30 mai 2024 relatif à l'analyse des offres des missions d'assistance à l'animation d'un réseau d'ambassadeurs UNESCO sur les îles Marquises ;
  - Vu** l'arrêté HC/0289/DIE/BPT/rl du 25 Mai 2023 portant attribution à la Communauté des communes des îles Marquises d'une subvention du Fonds Vert pour la réalisation du projet intitulé "Préfiguration Gestion du bien UNESCO " Te Henua enata - les îles Marquises"";
- Considérant que** la commission d'appel d'offre, réunie le 30 mai 2024, à émis un avis favorable à l'attribution du marché "Missions d'assistance à l'animation d'un réseau d'ambassadeurs UNESCO sur les îles Marquises" au candidat Marquises Consulting - TEIKIKAINE Tahiaee Berthe ;
- Considérant que** le Président de la CODIM ne bénéficie pas de la délégation de pouvoir du conseil communautaire pour notifier les marchés dont le montant est supérieur à 20 000 000 F CFP ;

→ Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le président à signer le marché d'appel d'offres relatif aux ambassadeurs unesco sur les 6 îles marquises avec l'entreprise Marquises Consulting.

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré par**

<b>12</b> voix pour,	<b>0</b> voix contre et	<b>0</b> abstention(s), soit	<b>12</b> votants
----------------------	-------------------------	------------------------------	-------------------

**Article 1. AUTORISE** le président à signer le marché d'appel d'offres Missions d'assistance à l'animation d'un réseau d'ambassadeurs UNESCO sur les îles Marquises pour les services de la CODIM avec l'entreprise Marquises Consulting dont le montant s'élève à 22 254 000 XPF.

**Article 2. DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou dès notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3. DIT** que le Président et le comptable public sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES:
Le: <u>22/07/2024</u>
Et publication ou notification
Du: <u>29/07/2024</u>

**Le Président,**  
Benoît KAUTAI



